



ANGSPE

Agence Nationale
de Gestion Stratégique
des Participations de l'Etat
et de suivi des performances
des établissements
et entreprises publics

الملكية المغربية
+٢٠٢٠٢٤٤ | ملوك
Royaume du Maroc



Communiqué de presse joint

SIGNATURE D'UNE CONVENTION : L'ANGSPE REJOINT LE PROGRAMME DATA-TIKA DE LA CNDP

Marrakech, le 14 avril 2025

En marge du GITEX Africa 2025, grand rendez-vous continental de l'innovation technologique et entrepreneuriale, une Convention de partenariat pour l'adhésion au Programme Data-Tika a été signée ce lundi 14 avril 2025 entre, d'une part, l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE), et, d'autre part, la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP).

Cette convention acte l'adhésion officielle de l'ANGSPE au programme Data-Tika, initiative nationale phare portée par la CNDP pour renforcer la culture de la protection des données à caractère personnel au sein des institutions publiques et privées. Une adhésion qui traduit l'engagement de l'ANGSPE à se positionner comme un acteur responsable et aligné sur les exigences de la Loi n°09-08.

Une collaboration structurée autour de trois volets

Ce partenariat s'articule autour de **trois volets majeurs** visant à consolider la conformité de l'ANGSPE tout en nourrissant une réflexion prospective sur les enjeux liés à la gouvernance des données.

Renforcement de la conformité à la Loi n°09-08. Dans le cadre de ce premier volet, la CNDP accompagnera l'ANGSPE dans ses efforts de mise en conformité avec la législation nationale sur la protection des données. Des sessions de formation des formateurs seront organisées, et un accès pilote à la plateforme de dématérialisation des notifications sera mis à disposition.

Inversion du paradigme autour de la DATA. Au-delà de la conformité, les deux institutions s'engagent à co-construire une réflexion sur les usages responsables des données à caractère personnel. Des ateliers collaboratifs seront menés notamment pour identifier les enjeux spécifiques de l'ANGSPE, en particulier en matière de classification, d'hébergement en nuage ou encore de transfert des données.

Alimentation des lignes directrices pour les briques de confiance. Les enseignements issus de ces échanges nourriront une réflexion élargie, multipartenaire, en vue de proposer des recommandations concrètes sur les éléments de confiance à intégrer dans les différents usages spécifiques à l'écosystème de l'ANGSPE. Ces préconisations porteront notamment sur la classification, l'hébergement en nuage, la messagerie, les services digitaux proposés en interne et en externe, ou encore la collecte, le traitement et le transfert des données...

Une gouvernance conjointe pour un partenariat durable

Un comité de suivi composé de représentants des deux parties sera mis en place afin d'assurer la mise en œuvre des actions convenues. Ce comité aura pour mission d'établir un plan d'action, de suivre l'évolution du projet et d'évaluer les résultats obtenus.



ANGSPE

Agence Nationale
de Gestion Stratégique
des Participations de l'Etat
et de suivi des performances
des établissements
et entreprises publics

المملكة المغربية
+٢٠٥٣٤٤ | ٩٦٥٣٥٥٥
Royaume du Maroc



Il est à noter que cette convention a été signée par **M. Abdellatif Zaghoun**, Directeur Général de l'ANGSPE, et **M. Omar Seghrouchni**, Président de la CNDP, qui ont tous deux salué l'importance de consolider une dynamique nationale de responsabilisation numérique et d'alignement aux standards internationaux en matière de protection des données à caractère personnel.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée. ... » La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).

A propos de l'ANGSPE

L'ANGSPE a pour mission au Maroc de veiller aux intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire, de gérer ses participations et d'assurer le suivi et l'appréciation des performances de 57 Établissements et Entreprises Publics (EEP). La contribution de l'Agence à la réforme du secteur des EEP inclut le dimensionnement du secteur, l'encadrement de son élargissement, le renforcement de ses capacités, ainsi que la modernisation de sa gouvernance et de son contrôle et l'amélioration de sa performance.

Pour en savoir plus sur l'ANGSPE, veuillez consulter son site web institutionnel : www.angspe.ma